



BULLETIN DE L'ASSOCIATION ROYALE DES PROFESSIONNELS DE L'HORTICULTURE

BIMESTRIEL

79^{ème} année - n° 2 - 2012

SOMMAIRE

Avis important à tous les membres de l'association	P.2
P.V. de la réunion du 13/03/2012	P.3-4
P.V. de la réunion du 10/04/2012	P.4-5
P.V. de la réunion du 12/06/2012	P.5-6
Invitation BBQ	P.7
Etablissement d'un devis	P.8
Plantations et transplantations	P.9-11
Code de conduite	P.12-13
Concours du Meilleur Jeune Jardinier en Flandre BEERVELDE	P.13-14
VADE MECUM	
Graminées pour lieux secs	P.14-16

Chers affiliés,

Nous espérons que vous avez passé d'excellentes vacances et que cette période vous aura permis de reprendre vigueur et courage pour terminer la saison en beauté.

Un été qui se termine, des enfants de retour sur les chemins de l'école, les parents au boulot...brrr...Profitons alors encore un peu de l'été ! Venez passer un moment de convivialité chez Jean-Paul HALLEUX lors du barbecue de l'A.R.P.H. Au programme, saucisses, merguez, brochettes,...et surtout, une bonne dose de bonne humeur ! Nous comptons sur vous !
(voir Page 6)

Le Président

*AVIS A TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
ROYALE DES PROFESSIONNELS DE
L'HORTICULTURE*

(Concerne les personnes ayant une adresse mail)

Comme nous vous en avons déjà avertis, nous vous informons que ce bulletin est le dernier que vous recevrez par courrier postal. Ultérieurement, vous devriez recevoir le bulletin de l'A.R.P.H. par courrier électronique.

Cependant, pour ceux qui désireraient expressément continuer à recevoir cette brochure par courrier postal, nous vous demandons de nous en avvertir le plus rapidement possible en contactant soit le Président, Monsieur Jean-Paul HALLEUX ou le Secrétaire Jean-Claude GHYSEN !

Sans nouvelle de votre part, vous recevrez donc le prochain bulletin par mail.

Email : horticulture.halleux@proximedia.be

Email : jc.ghysen@gmail.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 13 MARS 2012

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du PV de la réunion du 7 février 2012.
- Débriefing Jardin Expo 2012.
- Débriefing Concours du Meilleur Jeune Jardinier.
- Rencontre avec le Ministre DI ANTONIO.
- Formation du Bureau.
- Divers.

Sont présents : J-C. GHYSEN, J-P. HALLEUX, M. MARTIN, S. MRAZ, A. PIRON,
G. SILVESTRE, J-M. THONARD.

Absents excusés : Ph. ONGENA, H. TROQUAY, J. TROQUAY.

Absent non excusé : A. MARTINI.

- Le Secrétaire donne la lecture du PV du 7 février 2012.

- Débriefing Jardin Expo 2012 et débriefing Concours du Meilleur Jeune Jardinier :

Le Salon a remporté un franc succès et nous n'avons reçu que des éloges surtout relativement au Concours du Meilleur Jeune Jardinier. Il s'agissait d'une première et, bien sûr, cela a engendré quelques tensions.

Pour l'année prochaine, l'organisation pour le montage et le démontage devra être mieux planifiée. Un gestionnaire de chantier devra être désigné et surtout respecté.

Nous sommes assez déçus de la participation de certains sponsors et, à l'avenir, les choses devront être mieux définies.

Au niveau des membres du Jury, toutes discussions et/ou remarques sont à proscrire absolument devant les stands des participants au Concours.

Au point de vue de l'architecte qui élabore le plan, il faudrait lui exposer exactement nos desideratas. Il faut de la couleur, de la lumière, un coin réserve, etc.

- Rencontre avec le Ministre DI ANTONIO :

Le 6 mars dernier a eu lieu une rencontre avec le Ministre pour présenter les différentes associations et leurs diverses activités. Le Ministre étant très occupé, l'entrevue fut relativement brève. Une petite prise de contact et la certitude d'une nouvelle rencontre très prochainement.

Le Ministre a exposé très clairement qu'il s'agissait, pour le futur (comme dans tous les ministères d'ailleurs), de réaliser une économie de 5 %. Il faudra donc s'attendre d'ores et déjà à des restrictions de budget et/ou de moyens.

L'APAQ-W souhaite rééquilibrer les choses et revoir, en outre, le montant des cotisations. Donc, une prochaine réunion aura lieu dans les prochains mois entre le Ministre et la Fédération.

➤ Formation du Bureau (11 personnes – 2 absents excusés – 1 absent non excusé) :

➤ Président	Jean-Paul HALLEUX	à l'unanimité
➤ 1 ^{er} Vice-président	Michel MARTIN	8 voix/9
➤ Secrétaire	Jean-Claude GHYSEN	à l'unanimité
➤ Secrétaire adjoint	Henri TROQUAY	à l'unanimité
➤ Trésorier	Jean-Marc THONARD	8 voix/9
➤ Trésorier adjoint	Stéphane MRAZ	6 voix/9
➤ Organisateur Evénement	Arnaud PIRON	5 voix/9

Les votes ont été faits avec 2 abstentions générales de Monsieur Alain MARTINI et Monsieur Jacques TROQUAY.

➤ Divers :

- 1) .Les invitations pour le repas communautaire seront envoyées dans les jours prochains. Le repas se déroulera au même endroit que l'année dernière où nous avons été si bien reçus, soit Aux Salons du Beaufort, Traiteur Yvon à Alleur. Le prix reste inchangé.
- 2) .Il reste encore à envoyer un rappel pour les cotisations.
- 3) Il est mis à l'honneur le choix des vins pour Jardin Expo 2012. Il sera fait appel aux mêmes négociateurs !

Le Secrétaire,
Jean-Claude GHYSEN

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
DU 10 AVRIL 2012

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du PV de la réunion du 13 mars 2012.
- Finalisation du dossier Jardin Expo 2012.
- Finalisation du Concours du Meilleur Jeune Jardinier.
- Voyage de juin 2012.
- Divers.

Sont présents : J-C. GHYSEN, J-P. HALLEUX, S. MRAZ, G. SILVESTRE,
J-M. TONARD, J. TROQUAY.

Absents excusés : M. MARTIN, H. TROQUAY,

Absent non-excuse : Ph. ONGENA, A. PIRON, A. MARTINI.

- Le Secrétaire donne la lecture du PV du 13 mars 2012.

- Dossier Jardin Expo 2012 :
Nous finalisons le « côté » budget relativement à Jardin Expo 2012.

- Dossier Concours du Meilleur Jeune Jardinier :
Nous finalisons également l'action du point de vue budget. Relativement aux sponsors, nous devons être plus sélectif et nous renseigner préalablement sur les différentes possibilités.

- Voyage en juin 2012 :
Le voyage coûterait environ 22 € par personne. Il n'y a pas de possibilité d'avoir un guide francophone. Les Floriades se déroulent jusqu'en octobre prochain. Cela vaut-il vraiment la peine de s'y rendre ? La FWE organise peut-être une visite. Nous nous renseignons

- Divers :
Nous n'avons toujours pas reçu la carte de membre. Le Président a énormément de travail et, peut-être, le trésorier pourrait-il se charger de cette tâche ! A savoir, l'envoi des cartes et le rappel pour ceux qui auraient « oublié » de payer leur cotisation.

Le Secrétaire,

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE **DU 12 JUIN 2012**

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du PV de la réunion du 10 avril 2012.
- Remise des Prix des Ecoles.
- Suivi des dossiers Jardin Expo 2012 et Concours du Meilleur Jeune Jardinier.
- Activités 2012.- 2013.
- Divers.

Sont présents : J-C. GHYSEN, J-P. HALLEUX, M. MARTIN, S. MRAZ, A. PIRON,
G. SILVESTRE, J-M. THONARD.

Absents excusés : H. TROQUAY,

Absents non-excusés : Ph. ONGENA, J. TROQUAY, A. MARTINI.

- Le Secrétaire donne la lecture du PV du 10 avril 2012.

- Remise des Prix des Ecoles :
Le Président, Jean-Paul HALLEUX, se charge d'aller acheter les livres à la FNAC. La liste du choix des livres est déterminée.

Il est un peu tard pour qu'un de nos membres nous représente à la remise des prix de 'La Reid' qui se déroulera le 25 juin prochain vu les différentes démarches administratives à entreprendre pour ce faire.

- Jardin Expo 2012 – Concours du Meilleur Jeune Jardinier :
Le dossier relatif à Jardin Expo 2012 a été envoyé à l'APAG-W.

Le dossier relatif au Meilleur Jeune Jardinier a pris un peu de retard au sein de la F.W.H.

Il est un peu dommage qu'il n'ait pas été possible de faire un débriefing dans les écoles faute d'un timing trop serré de certains organisateurs.

Toutefois, les jeunes recevront les photos par courrier.

Différentes propositions sont faites afin d'améliorer les conditions générales pour le prochain concours de 2013. Le Comité prend bonne note des différentes propositions qui sont faites et ne manqueront de les appliquer à l'avenir.

➤ Activités 2012 - 2013 :

Concernant les Floriades, le voyage en juin est supprimé. En effet, les échos que nous avons pu recueillir n'ont pas été très positifs dans ce sens que l'accent était plutôt mis sur le côté « jardin attractif » que de mettre à l'honneur le côté « intérêt foral ».

Nous pourrions envisager de tenir un stand à Libramont pour l'année 2013 ou, à tout le moins, assurer une permanence à la F.W.H. et ceci, pour mieux faire connaître notre association.

Le Comité Organisateur est sollicité pour se renseigner sur une visite éventuelle à Keukenhoff pour l'année 2013.

Arnaud PIRON prépare donc un barbecue pour le 16 septembre prochain qui aura lieu chez le Président, Jean-Paul HALLEUX. Tous les membres et leurs amis sont cordialement conviés. Le Trésorier, Jean-Marc THONARD s'occupe de la sono. Arnaud PIRON prend en charge l'envoi des invitations après avoir pris note des denrées nécessaires et composé le menu.

➤ Divers :

Le Président s'est rendu à une réunion à Gembloux ce jour ; réunion avec différents producteurs pépiniéristes, horticoles, etc. et les gens des communes pour un groupe de travail dénommé « la bonne plante au bon endroit » pour une gestion différenciée. Le sujet sera développé ultérieurement, probablement dans le cours du mois de septembre.

Très cordialement, le Vice-président, Michel MARTIN, convie les membres du Comité à son domicile, le 20 juillet prochain, à venir porter un toast à l'occasion du mariage de sa descendance qui aura lieu dans le courant du mois d'août 2012.

Nous souhaitons d'ores et déjà nos meilleurs Vœux de Bonheur aux Jeunes Mariés.

Le Secrétaire,
Jean-Claude GHYSEN

BARBECUE LE 16 SEPTEMBRE 2013

Bonjour à tous ! Comme le soleil devrait être au rendez-vous, le Comité a décidé de vous inviter au BBQ de l'association le 16 septembre 2012 à 12h. Ce sera l'occasion de nous retrouver tous ensemble autour d'un bon plat et d'une bonne ambiance pour déguster ensemble quelques grillades. Alors, rendez-vous chez le Président, Jean-Paul HALLEUX, rue du Brouck, 43 à 4690 BOIRS pour ce moment qui s'annonce très agréable.

Vos parents et vos amis seront les bienvenus.

Pour le prix démocratique de : 15 € par personne

Réponse souhaitée pour le 10 septembre au plus tard.

J-P. HALLEUX : 0495/572 984 ou par mail : horticulture.halleux@proximedia.be

N° de compte : BE40 001-1721931-63

Etablissement d'un devis

Calculs des prix de référence pour les travaux de parcs et jardins.

L'ARPH a décidé d'aider les jeunes entrepreneurs qui démarrent dans la vie professionnelle en réalisant cette liste de prix de référence pour les travaux de parcs et jardins.

Cette liste n'a pas la prétention d'être complète et n'est en aucun cas une « bible » au service de l'entrepreneur.

Sa seule prétention est d'être un point de départ pour l'établissement d'un devis. D'aider toutes les personnes qui se trouveraient face à une demande pour laquelle elles n'ont pas ou peu d'expérience.

Celle-ci est et reste irremplaçable !

Nous souhaiterions que cette liste de prix évolue, qu'elle se complète, qu'elle s'amende au fur et à mesure de vos remarques et conseils. Aussi n'hésitez pas à nous faire-part de vos suggestions, elles seront toujours opportunes.

La seule chance pour cette liste de survivre est d'être utilisée par vous-même.

Le but poursuivi par votre association n'est pas de mettre un argument supplémentaire de concurrence sur le marché, sa seule motivation est de vous aider, cette liste n'est qu'un moyen.

Les tableaux ci-après donnent une indication sur les temps des réalisations des différentes opérations.

Cette méthode se base sur la fraction horaire. Une fois votre taux horaire choisi, il suffit de multiplier cette fraction par le taux horaire facturé au client.

Exemples : sur base d'un taux horaire de 20,00€ hors TVA.

§ 1.4.1 : bêchage manuel en terre ordinaire : 10m² en 1h30 20,00€ x 1,5 = 30,00€ à facturer

§ 1.13.6 : fauchage avec plus-value + 30% : 1700m²

$$\frac{1700\text{m}^2 \times 15 \text{ minutes}}{100\text{m}^2} = 255 \text{ minutes} = 4\text{h}15' \times 20,00\text{€}/\text{h} = 85,00\text{€} + 30\% = 110,50\text{€}$$

En vous souhaitant plein succès dans votre entreprise et toujours à votre disposition.

Pour le comité ARPH 2012

Le Président : Jean-Paul HALLEUX

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITES	FRACTIONS HORAIRES	OBSERVATIONS
Chapitre 2 : PLANTATIONS et TRANSPLANTATIONS.				
2.1	Trous de plantation.			
2.1.1	L'ouverture manuelle de trou d'arbre avec précaution de fouille et tris du jet de terre.....	m ³	2h00	
2.1.2	L'ouverture de trous par engins mécaniques.....	m ³	0h15	
2.1.3	L'ouverture de trous sur pelouse aménagée donnera droit à une plus-value sur l'ensemble des opérations d'ouverture, manipulation des terres, déblais, etc, et rebouchage	---	+25%	
2.1.4	Pour l'ouverture de trous en talus de 3 pour 2,.....	---	+25%	
2.2	Tranchée pour plantation de haie.			
2.2.1	Tranchée de 60cm de largeur et 70cm de profondeur comprenant fouille et jet sur berge avec tri des terres,.....	ml	1h00	
2.2.2	Plus-value pour fouille dans racines, argile ou cailloux	---	+20%	
2.2.3	Utilisation d'engins mécaniques.....	10ml	0h30	
2.3	Plantations.			
2.3.1	Les plantations comprenant le déchargement des camions, le transport des végétaux à pied d'œuvre, la mise en jauge, s'il y a lieu, la taille des branches et racines, l'ouverture des trous en terrain préalablement préparé, la main-d'œuvre de plantation, le premier arrosage seront comptés sur le montant de la facture hors TVA des fournitures.....	---	+30%	
2.3.2	terrain argileux plus-value sur	---	10%	
2.3.3	Le transport des végétaux par camion ainsi que les frais d'emballage ne sont pas compris dans les précédents pourcentages	---	à convenir	
2.3.4	Plantation de sujets très forts ou de spécimens rares $\geq 18/20$	---	à convenir	
2.3.5	Plantation d'arbres d'alignement 8/10 (racines nues).....	u.	0h10	
2.3.6	Plantation d'arbres en mottes $\geq 8/10$ à $\leq 16/18$	u.	0h20	
2.4	Plantation de plantes couvre-sol.			
2.4.1	Plantation de couvre-sol sur terrain préparé, sans fourniture.....	10m ²	0h30	
2.4.2	Plus-value pour tracé demandé	---	+25%	
2.4.3	Plus-value pour jardin à la française.....	---	+20%	
2.4.4	Plus-value pour plantation en talus.....	---	+25%	
2.4.5	Plus-value pour la mise en place d'une nappe couvre-sol + plantation....	---	+100%	
2.5	Plantations de rosiers, en terrain préalablement préparé.			
2.5.1	Nains	u.	0h06	
2.5.2	Tiges ou demi-tiges	u.	0h12	
2.6	Plantations de plantes vivaces.			
2.6.1	Fortes plantes ≤ 1 litre.....	m ²	0h10	
2.6.2	Plantes de force courante en P9.....	m ²	0h10	

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITES	FRACTIONS HORAIRES	OBSERVATIONS
2.7	Plantations de plantes annuelles et oignons à fleurs.			
2.7.1	- ± 36 plantes /m².....	m²	0h40	
2.7.2	Plus-value pour disposition particulière et /ou demandée.....	m²	1h00	
2.8	Plantations de plantes taillées.			
2.8.1	Plus-value pour plantation de plantes taillées, telles que cônes, pyramides, etc à aligner ; sur prix facturé HTVA.....	---	+45%	
2.8.2	La plantation de sujets spéciaux, en des emplacements spéciaux.....	---	à convenir	
2.9	Haies.			
	Les végétaux plantés en haies comporteront une majoration au mètre linéaire pour une haie de : (sans fourniture)			
2.9.1	- ≤ à 1,50 m de haut.....	ml	0h10	
2.9.2	- de 1,51 m à 2,50 m de haut	ml	+20%	
2.9.3	- ≥ 2,50 m de haut	---	à convenir	
2.9.4	Plus-value pour plantes en mottes.....	---	+50%	
2.10	Tuteurage.			
	Le tuteurage comprenant la mise en place de tuteur époinché et suffisamment enterré, pose de deux colliers d'attache, fourniture de tuteur et des colliers non comprise, pour :			
2.10.1	Arbre ≤ à 25cm de circonférence	u.	0h15	
2.10.2	Rosier tige	u.	0h10	
2.10.3	Arbuste demi-tige	u.	0h10	
2.11	Haubanage.			
	Haubanage comprenant la mise en place de trois pieux en triangle, d'un collier sur le tronc de l'arbre hauteur judicieuse et pose de trois haubans en fil galvanisé, éventuellement de trois tendeurs pour gros sujets; fournitures des pieux, du collier, du fil de fer et tendeurs non compris pour :			
2.11.1	Sujets ≥ à 3 m de haut et /ou ≥ 30cm de circonférence	u.	1h30	
2.12	Installation de supports sur murs.			
	L'installation de supports comprenant la réalisation des trous, la pose de clous et /ou de vis tous les 3 m, pose de fil de fer galvanisé sur lignes distantes de 30 cm. Au ml de fil posé.			
2.12.1	Jusqu'à 1,50 m de hauteur (fournitures non comprises)	5ml	0h30	
2.12.2	Plus-value pour travail à l'échelle, au-dessus de 1,50 m de hauteur jusqu'à 4 m	---	+50%	
2.13	Palissage d'arbustes grimpants.			
	La main-d'œuvre de palissage des arbustes grimpants, non compris fourniture des liens, ni l'installation des supports,			
2.13.1	Jusqu'à 1,50 m de hauteur	u.	0h15	
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITES	FRACTIONS HORAIRES	OBSERVATIONS
2.14	Arrachage de végétaux.			

2.14.1	Arrachage de végétaux non cultivés en vue de réemploi, compris toutes précautions, mais sans garantie de reprise.....	---	à convenir	
2.15	Tuteurage et palissage des haies.			
	Placement de tuteurs et de palissades pour le soutien des haies, sans les fournitures ; tuteur avec jambe de force tous les 10m,.....			
2.15.1	Avec 1 fil sur la hauteur.....	10ml	1h00	
2.15.2	Avec 2 fils sur la hauteur.....	---	+50%	
2.15.3	Plus de 2 fils sur la hauteur.....	---	à convenir	
2.16	Fourniture de végétaux.			
2.16.1	Les fournitures de végétaux séries courantes seront estimées conformément aux conditions générales de vente et elles seront majorées s'il y a lieu des frais de transport, d'emballage, etc... La facture d'achat Hors TVA sera multipliée par.....	---	1,8	
2.16.2	Les sujets hors série seront définis en prix unitaires après choix en pépinières et fonction de la quantité à fournir.....	---	à convenir	
2.16.3	L'entretien des végétaux après plantation par l'entrepreneur, sera assuré par le client; ou, par accord, de gré à gré, par l'entrepreneur	---	à convenir	
2.16.4	La garantie des végétaux fournis et plantés par l'entrepreneur peut être accordée pendant la saison de végétation suivant la plantation moyennant une plus-value de 80% sur le montant de la fourniture, des frais de transport, d'emballage et de la plantation.....	---	80%	
2.16.5	La garantie ne peut être consentie par l'entrepreneur que sur bon entretien assuré par le client ou, sur accord spécial, par lui-même	---	à convenir	
2.16.6	Les cas de force majeure : sécheresse, grêle, vers blancs, rongeurs, invasions d'insectes, détériorations non prévisibles, ingrédients, produits chimiques, etc. libéreront l'entrepreneur de la garantie de reprise ci-dessus	---	à convenir	
2.16.7	Les végétaux provenant de transplantations dans la propriété ou fournis par le client ne peuvent être garantis de reprise	---	à convenir	
2.16.8	La garantie de reprise part de la date de plantation. Celle-ci, aussitôt terminée, doit faire l'objet d'un examen contradictoire sanctionné par un échange de correspondance avec les observations ou réserves s'y rapportant éventuellement. Passé un mois, l'entretien, d'une part, la garantie de reprise, d'autre part, sont considérés comme en cours.	---	à convenir	
2.16.9	Entretien et garantie peuvent ne s'appliquer qu'à une partie des plantations, soit en raison des époques de plantation, soit par reprise constatée à l'échéance de ladite garantie en cas de plantations échelonnées dans le temps. Mais en aucun cas, la discrimination ne sera faite entre genres, espèces, ou forces, ou au contraire par un prorata temporis (hormis cas ci-dessus).....	---	à convenir	

LE CODE DE CONDUITE SUR LES PLANTES INVASIVES EN BELGIQUE **Une charte pour les professionnels de l'horticulture**

Les plantes invasives constituent une problématique environnementale d'actualité. Elles contribuent au déclin de la biodiversité, à la dégradation des écosystèmes et génèrent parfois des problèmes de santé publique, avec des conséquences économiques importantes pour la société. La plupart sont des plantes ornementales qui, une fois plantées, s'échappent des parcs et jardins et se répandent dans les milieux naturels. Certaines espèces sont particulièrement difficiles à contenir dans les jardins et suscitent régulièrement des plaintes de la part des particuliers. Parmi les exemples les plus connus, on peut citer la berce du Caucase, la renouée du Japon, ou encore la balsamine de l'Himalaya. Il y a également plusieurs plantes aquatiques invasives qui posent de sérieux problèmes dans les étangs.

Pour limiter la dissémination de ces plantes, la prévention dans les jardins est essentielle. C'est pourquoi un **Code de conduite** a été développé en collaboration du secteur horticole. Ce Code a été mis en place dans le cadre du projet LIFE AlterIAS [ALTERNatives to Invasive Alien Species], un projet de communication sur les plantes invasives et la prévention dans le secteur vert (<http://www.alterias.be>). Il est soutenu par diverses organisations horticoles comme la Fédération Wallonne Horticole, la Fédération Belge des Entrepreneurs de Parcs et Jardins ou encore l'Association Belge des Architectes Paysagistes, qui ont participé activement à son élaboration.

Dès son lancement en septembre 2011, l'A.R.P.H. a adhéré à ce Code. Par cette signature, l'Association s'est engagée à sensibiliser les professionnels sur ce sujet tout en les encourageant à souscrire individuellement à cette charte. Le **Code de conduite** propose quelques **bonnes pratiques** pour éviter les introductions de ces espèces dans les parcs, les jardins, les pépinières. Il s'agit d'un **instrument volontaire** contenant **cinq mesures** faciles à appliquer au sein d'une entreprise:

1. Se tenir informé de la liste des plantes invasives en Belgique
2. Stopper la vente et/ou la plantation de certaines espèces invasives (annexe I du Code ou 'liste de consensus')
3. Diffuser de l'information sur les plantes invasives (outils de communication fournis gratuitement par le projet AlterIAS)
4. Promouvoir l'utilisation de plantes alternatives non invasives
5. Participer à la détection précoce de nouvelles plantes invasives (facultatif)

Cette charte permet à chaque entreprise de contribuer à la **préservation de la biodiversité**. Une fois signée, les professionnels bénéficient du soutien logistique de l'équipe AlterIAS et d'une **publicité positive** à travers diverses actions de communication destinée à souligner l'attitude responsable du secteur. Il n'y a **aucun coût** et les outils de communication (dépliants, brochures, posters) sont **gratuits**. Les mesures proposées respectent les intérêts socio-économiques de la profession. Le site internet d'AlterIAS offre également une **visibilité des partenaires vers le public**. Un **logo** est également prévu pour symboliser et "labelliser" l'engagement des professionnels dans cette démarche respectueuse de l'environnement.

En annexe à cette communication, vous trouverez un exemplaire du Code de conduite sur les plantes invasives. Pour des informations plus détaillées ou toute autre question, vous pouvez consulter le site Internet ou contacter directement l'équipe AlterIAS (info@alterias.be).

Nous espérons que cette approche trouvera écho au sein de votre entreprise. Nous encourageons chaque membre de l'A.R.P.H. à adhérer à cette charte. Pour y souscrire, il suffit de s'enregistrer en ligne via le lien suivant <http://www.alterias.be/fr/que-pouvons-nous-faire/les-codes-de-conduite-sur-les-plantes-invasives/pour-les-professionnels-de-lhorticulture/devenez-partenaire>.

Par ailleurs nous invitons également les professionnels à diffuser ce Code auprès d'autres entreprises. Il est important que la profession se mobilise dans ce type de démarche volontaire et participative. Une forte mobilisation démontrera l'attitude responsable du secteur vis-à-vis de cette problématique environnementale.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mathieu Halford
Coordinateur du projet AlterIAS
Unité Biodiversité & Paysage
Université de Liège Gembloux Agro-Bio Tech

'Meilleur Jeune Jardinier 2012' en Flandre à Beervelde

La proclamation des résultats a eu lieu le dimanche 13 mai 2012 dans une ambiance conviviale. L'animation de la cérémonie était assurée par Bartel van Riet, programme Groenland du VRT. Stefan Hanssens, président de la Commission 'Jong Ondernemers' (Jeunes Entrepreneurs) a remercié les organisateurs, les participants, le jury et les sociétés sponsors du concours. Il a souligné la motivation des étudiants et des enseignants et l'implication constante des professionnels durant les 3 jours. Nous remercions également le VLAM pour son soutien financier et promotionnel.

Les membres du jury:

Jan Hendrickx, Karel Tielemans, Marc Calle, Lieven Vereecke et Henk Stuyven.

Les sociétés sponsors du concours :

Willaert, Nomawood, DCM, Houtland, Montauban, Faretty, Vande Moortel, Disaghor, Coca-Cola, Calle-Plant, De Witte, Quintelier Gebr., Duvel.

Un tout grand merci à notre hôte, le comte Renaud de Kerchove de Denterghem, l'organisateur à **Beervelde de 'Journées des Plantes'** de renom international. Il est tout à fait étonnant de constater que le nom de Kerchove de Denterghem reste lié à la promotion de l'horticulture belge. Le Parc de Beervelde est remarquable par son caractère très naturel, résultat d'une gestion douce mais néanmoins intensive. La partie boisée abrite un *woodland garden* remarquable par ses plantes castrales en avril et ses azalées au mois de mai.

Remise des prix 'Meilleur Jeune Jardinier 2012'

1^{ier} Lauréat

Bram Van De Woestyne et Yarrith Neyt
avec coach-enseignant Marc Cauwels
College O.L.V. ten Doorn - Zuidmoerstraat 125 - 9900 Eeklo

2^{ème} Lauréat

Remi Roels et Jorgen Van Cutsem
avec coach-enseignant Michel Huyghens et Dany Thienpondt
Vrij Landelijk Instituut Oudenaarde (VLIO) - Hoogstraat 20 - 9700 Oudenaarde

3^{ème} Lauréat

Gilles Vancaeynest en Matthias Lezy
avec coach-enseignant Krist Denys
Vrij Agro- en Biotechnisch Instituut (VABI) - Zuidstraat 27- 8800 Roeselare

VADE MECUM

GRAMINEES POUR LIEUX SECS.

Les graminées sont présentes presque partout au monde et pendant une longue période elles ont été évitées ou tout simplement ignorées comme plantes d'ornement. Actuellement les graminées prennent une place très importante dans les garnissements et sont de plus en plus présentes dans les parcs et jardins, les massifs, les parterres et même en fleuristerie. Ici, nous n'allons pas nous étendre sur l'immense éventail des espèces et variétés que renferme le genre « graminées » mais nous allons nous intéresser aux espèces et variétés qui sont très résistantes à la sécheresse.

Les fétuques, elles, forment des touffes très denses, utilisées pour faire des bordures solides, des groupes dans les massifs ou encore de belles plages dans les rocailles, surtout pour *F.glauca*.

**Festuca amethystina (ovina)* : elle est vivace, gris bleu vif, aime le soleil et les sols secs et sablonneux, haut.30cms (40cms en fleurs), en massif, on les plante à 30 x 30 cm. de distance.

**Festuca arundinacéa* : vivace, vert bleuté, aime le soleil mais ne fleurit pas en sols pauvres et secs.

* *Festuca glauca* : d'un beau bleu argenté, aime le soleil, elle est très florifère, haut.15cms. (20cms en fleurs), à planter à 20 x 20cms.

* *Festuca rubra* : vivace, glauque bleuâtre, aime le soleil.

La Koeleria glauca : vivace en coussins vert bleuté, haut.15cms (30cms en fleurs), pour sols pauvres et calcaires, accepte la mi-ombre mais aime le soleil.

Les Sestéria : feuillage un peu plus large que chez les *Festuca*.

* *Sesleria caerulea* : vivace, feuillage ligné vert et bleuté, très rustique, résiste jusqu'à -25°C, supporte assez bien l'ombre, haut.20cms (30cms en fleurs) plantation à 25 x 25cms de distance.

* *Sesleria beufleriana* : vivace, fort semblable à *S.caerulea* mais fleuri plus haut, 60cms en fleurs.

* *Sesleria autumnalis* : vivace vert clair, fleurs pourpres en septembre, résiste même sous les arbres, haut.30cms (45cms en fleurs), planter à 40 x 40cms.

Lagurus ovatus : annuelle, surtout choisie pour ses fleurs en épis très duveteux anc. crème, appelée aussi "queue de lièvre", haut.20cms.(30cms en fleur) planter à 15 x 15cms de distance.

Sporobolus hétérolépis : vivace, feuillage fin vert, plus spécialement choisi pour varier des parterres et massifs, haut.30cms (55cms en fleurs), planter à 40 x 40cms.

Les Stipa : surtout choisis pour leur floraison en longs épis plumeux, possèdent un beau feuillage très décoratif également.

* *S. capillata* : haut.40cms (1m. en fleurs), planter à 40 x 40cms.

* *S. pennata* : haut.30cms (80cms en fleurs), planter à 40 x 40cms.

* *S. robusta* : inflorescences plumeuses roses, résiste durablement à la sécheresse, haut.30cms (60cms en fleurs), planter à 40 x 40cms.

* *S. tenacissima* : floraison plumeuse verte devenant dorée-haut.30cms (60cms en fleurs), résiste également très bien à la sécheresse, planter à 40 x 40cms.

* *Pennisetum alopécuroides* : vivace pour terrains secs, feuillage fin magnifique, floraison sous forme de belles 'chenilles' qui se conservent tard dans l'hiver, résiste jusqu'à -20°C, haut.50cms (90cms en fleurs), planter à 50 x 50cms de distance.

Helictotrichon sem ervirens : feuillage bleuté persistant, épis jaune-paille, aime le soleil, haut 90cms.en fleurs), planter à 40 x 40cms.

Bouteloua gracilis : vivace, feuillage vert, floraison très spéciale, les épis bruns se mettent à l'horizontale et font un effet surprenant, résistante à la sécheresse, rustique jusqu'à -15°C, supporte la tonte et le piétinement jusqu'à une certaine mesure, haut.20cms (30cms en fleurs), planter à 20 x 20cms.

Brachypodium retusum : utilisé principalement comme couvre-sol, feuillage très persistant vert sombre, rustique jusqu'à -15°C., résiste bien à la sécheresse, haut.20cms (40cms en fleurs), planter à 25 x 25cms.

Carex halleriana : très résistant à la sécheresse, vert et persistant, haut.15cms (30cms en fleurs), à planter à 20 x 20cms.

Holcus lanatus : vivace à feuillage caduque strié de blanc, bonne rusticité, uniquement intéressant pour son pouvoir colonisateur (stolons), sert par exemple pour fixer des talus.

Andropogons : Graminées hautes et majestueuses, port gracieux, pour jardins sauvages et pour le jeu du vent dans les épis.

* *A.scoparius* : feuillage vert bleu, aime le plein soleil, bonne rusticité, haut.150cms (200cms en fleurs), à planter à 1 x 1 m.

**A.gerardii* : feuillage bleu vert, étroit, touffes érigées, rhizomes courts, épis rouge-pourpres en automne, haut.75cms (150cms en fleurs), bonne rusticité également, à planter à 75 x 75cms.

Miscanthus sinensis : feuillage vert, floraison superbe blanche qui roussit et persiste l'hiver, plante vivace et rustique, elle supporte bien la sécheresse mais 'dit merci' quand on l'arrose surtout l'été, sec l'hiver, haut.150cms (200cms en fleurs), à planter à 100 x 100cms.

Au même titre que les *Andropogons*, les *Miscanthus* sont avantageusement aussi plantés en isolés car ce sont de très belles touffes.

* *M.sinensis Zébrinus* : cette variété mérite d'être citée car elle est vraiment magnifique et majestueuse, elle a un très beau feuillage large dont les feuilles sont zébrées de bandes horizontales tout au long des feuilles, en isolée, elle forme de magnifiques spécimens très décoratifs.

Toutes ces graminées qui s'adaptent très bien aux terrains secs demandent peu d'entretien. Il est quand même fortement conseillé d'arroser régulièrement toutes ces espèces le premier été de la mise en place jusqu'à ce que l'on soit assuré de leur bonne fixation. Surtout observer qu'il y ait très peu d'humidité l'hiver.

Tailler une seule fois au printemps (et non à l'automne). Le feuillage, affaîssi l'hiver, protégera les souches du gel.

Ennemis :

Ces plantes ont très peu d'ennemis, pas de pucerons par exemple.

On pourra craindre un peu de rouille sur le feuillage en été. Cela rend la plante inesthétique mais la maladie affecte peu les plantes. Les tipules (*paludosa*) ou « cousins », un des ennemis principaux des graminées. Les insectes adultes sont inoffensifs mais les larves sont très dommageables. Elles dévorent le cœur des souches et les racines et peuvent occasionner des dégâts sérieux.

* *L'oscinella frit (oscinie)* : elle attaque principalement les fétuques et les larves dévorent également le cœur des touffes.

* *La noctuelle des moissons, (Agrotis segétum)* : les larves dévorent les plantes la nuit et se cachent le jour. Elles dévorent le cœur des plantes et peuvent, dans le cas de la noctuelle pon., éliminer tout un secteur.

G.SILVESTRE